
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le mardi 5 mars 2024 à 20h01 au centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents : Madame la conseillère Jacynthe Potvin

Et messieurs les conseillers Francis Grégoire
Richard Hébert
Sylvain Lafrenaye

Sont absents: madame la conseillère Anolise Brault et monsieur le conseiller Pierre Letendre
Formant quorum sous la présidence de Madame le maire, Annick Corbeil.

Est également présent Madame Julie Clément, directrice générale et greffière - trésorière.

1.01 CONSTATATION DU QUORUM ET DÉCLARATION D'OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

1.02 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte à l'assistance dès le début de la séance du conseil.

2024-03-048

2.01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2024 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Jacynthe Potvin

ET résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

Ordre du jour

1.0 Ouverture de la séance

1.01 Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;

1.02 Période de questions;

2.0 Administration générale

2.01 Adoption de l'ordre du jour;

2.02 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024;

2.03 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2024 ;

2.04 Adoption des comptes à payer;

2.05 Dépôt du bilan au 29 février 2024;

2.06 Avis de motion et projet de règlement 552-2024 – Rémunération des élus;

2.07 Adoption – Dossiers – Citoyens endettés envers la municipalité pour non-paiement des taxes municipales 2022;

- 2.08 Nomination – Représentant de la municipalité lors de la vente aux enchères des immeubles pour non – paiements des taxes municipales 2022;
- 3.0 Sécurité publique
- 4.0 Transport
- 5.0 Hygiène du milieu
- 6.0 Santé et bien-être
- 7.0 Aménagement, Urbanisme et Développement
 - 7.01 Dépôt du sommaire de l'émission des permis pour le mois de février 2024;
 - 7.02 Régularisation – Lots 2 709 458 et 2 709 460;
 - 7.03 Autorisation – Travaux au centre communautaire - Isolation
 - 7.04 Nomination – Président du comité de démolition
 - 7.05 Nomination – Secrétaire-trésorier du comité de démolition
 - 7.06 Autorisation – Travaux - Système climatique
 - 7.07 Autorisation – Travaux – Système d'éclairage
- 8.0 Loisirs et Culture
- 9.0 Affaires diverses
 - 9.01 Proclamation - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;
 - 9.02 Proclamation - Journée internationale des droits des femmes;
- 10.0 Période de questions
- 11.0 Rapport des Élus – Information

2024-03-049

2.02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 16 janvier 2024;

ATTENDU QU'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire
appuyé par Richard Hébert

ET résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 16 janvier 2024 tel qu'il est rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2024-03-050

2.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2024

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mardi 19 février 2024;

ATTENDU QU'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin
appuyé par Francis Grégoire

ET résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi
19 février 2024 tel qu'il est rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2024-03-051

2.04 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer
du mois de février et qu'il s'en déclare satisfait;

SOMMAIRE FÉVRIER	
Salaires nets	34 993.45 \$
Comptes du mois déjà payés	34 601.66 \$
Comptes du mois à payer	66 739.80 \$
TOTAL	136 334.91\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Jacynthe Potvin

ET résolu d'approuver les comptes à payer du mois de février 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2.05 DÉPÔT DU BILAN AU 28 FÉVRIER 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil à titre informatif
un bilan financier de la municipalité au 29 février 2024.

2024-03-052

2.06 AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 552-2024 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Francis Grégoire
qu'un règlement sera soumis à ce conseil à une séance subséquente dans le but
d'adopter le règlement 552-2024 relatif à la rémunération des élus de la municipalité
de Saint-Jude.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, par
monsieur le conseiller Francis Grégoire dépose une copie du projet de règlement 552-
2024 relatif à la rémunération des élus de la municipalité de Saint-Jude.

2024-03-053

2.07 AUTORISATION – CITOYENS ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2022

Conformément à l'article 1022 du Code Municipal, la directrice générale produit la
liste des personnes endettées envers la Municipalité pour le non-paiement des taxes
municipales 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Richard Hébert

ET résolu d'approuver le rapport des arrérages tel que présenté;

D'AUTORISER la direction à entreprendre les procédures nécessaires auprès de la MRC des Maskoutains afin de faire vendre les immeubles apparaissant à la liste déposée;

DE CONTACTER les citoyens concernés par la procédure;

DE TRANSMETTRE à la MRC la liste des non-paiements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2024-03- 054

2.08 NOMINATION – REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire
appuyé par Richard Hébert

ET résolu de nommer Madame le Maire Annick Corbeil ou, en son absence, Madame la conseillère Anolise Brault pour représenter la Municipalité lors de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes qui se tiendra le 20 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

3.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

4.0 TRANSPORT

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

5.0 HYGIÈNE DU MILIEU

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

6.0 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

7.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.01 DÉPÔT DU SOMMAIRE DE L'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2024

La directrice générale et greffière trésorière dépose devant le conseil municipal le sommaire de l'émission des permis pour le mois de février 2024.

2024-03- 055

7.02 REGULARISATION – LOTS 2 709 458 ET 2 709 460

CONSIDÉRANT une requête citoyenne reçue le 16 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire régulariser une situation concernant les lots 2 709 458 et 2 709 460;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Jacynthe Potvin

ET résolu que la municipalité de Saint-Jude régularise la situation des lots cités en objet lors d'une vente symbolique d'un (1) dollar au propriétaire entourant ces lots.

Adoptée à l'unanimité des conseillers ères

2024-03- 056

7.03 AUTORISATION – TRAVAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT l'aide financière octroyée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire joue un rôle essentiel dans la vie de notre municipalité;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir et d'améliorer les installations du centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Jacynthe Potvin

ET résolu que la municipalité de Saint-Jude AUTORISE la dépense nécessaire pour entreprendre les travaux de rénovation et d'entretien au centre communautaire pour un montant de 109 500\$ plus taxes applicables, selon la soumission reçue de Construction Jonathan Cyr.

Adoptée à l'unanimité des conseillers ères

2024-03- 057

7.04 NOMINATION – PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DÉMOLITION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Richard Hébert

ET résolu de

NOMMER monsieur Francis Grégoire à titre de président du comité de démolition

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2024-03- 058

7.05 NOMINATION – SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DU COMITÉ DE DÉMOLITION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire
appuyé par Richard Hébert

ET résolu de

NOMMER monsieur Emyl Ferland, inspecteur en bâtiment et en environnement, secrétaire-trésorier du comité de démolition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2024-03- 059

7.06 AUTORISATION – TRAVAUX - SYSTÈME CLIMATIQUE

CONSIDÉRANT l'aide financière que la municipalité recevra pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir un système de chauffage et de climatisation dans le centre communautaire, centre attiré aux mesures d'urgence de la municipalité de Saint-Jude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire
appuyé par Jacynthe Potvin

ET résolu que la municipalité de Saint-Jude AUTORISE la dépense nécessaire pour entreprendre les travaux de climatisation pour un montant de 96 400\$ plus taxes applicables, selon la soumission reçue de Construction Jonathan Cyr.

Adoptée à l'unanimité des conseillers ères

2024-03- 060

7.07 AUTORISATION – TRAVAUX – SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE

CONSIDÉRANT l'aide financière d'Hydro-Québec que la municipalité recevra pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité diminuera considérablement sa dépense d'électricité en modifiant son système d'éclairage et sera plus écoénergétique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu aussi de modifier l'éclairage des installations sportives au parc du Centre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin
appuyé par Sylvain Lafrenaye

ET résolu que la municipalité de Saint-Jude AUTORISE la dépense nécessaire pour entreprendre les travaux de d'éclairage pour un montant de 69 600 plus taxes applicables, \$ selon la soumission reçue de Construction Jonathan Cyr.

Adoptée à l'unanimité des conseillers ères

8.0 LOISIRS ET CULTURE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

9.0 AFFAIRES DIVERSES

2024-03- 061

9.01 PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin
appuyé par Francis Grégoire

ET résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2024-03- 062

9.02 PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

ATTENDU QUE la Journée Internationale des droits des Femmes vise à souligner les contributions significatives des femmes à la société, ainsi qu'à mettre en lumière les défis auxquels elles sont confrontées;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la communauté à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la lutte contre la discrimination fondée sur le genre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin
appuyé par Richard Hébert

ET résolu de proclamer officiellement le 8 mars 2024 Journée Internationale des droits des Femmes dans la municipalité de Saint-Jude;

SOUTENIR les initiatives visant à éliminer les obstacles auxquels les femmes font face dans divers domaines;

FAVORISER la création d'un environnement inclusif où chacun, indépendamment du genre, peut s'épanouir et contribuer pleinement à la vie de la communauté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance.

11.0 RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION

Cette section est une période d'information sur les différents comités où sièges chacun de nos élus.

2024-03-063

12.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Francis Grégoire

ET résolu de lever la séance à 20h46.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

Je, Annick Corbeil, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 (2) du code municipal.

Annick Corbeil,
Maire

Julie Clément,
Directrice générale et
greffière-trésorière